

## REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.15/14

Point de situation du crédit pour les travaux de rénovation aux bâtiments des écoles des Moissons, des Traversins et des Arquebusiers

M. Luc Dobler, PCSI

Depuis quelques mois, des réflexions ont été menées sur un projet de nouveau bâtiment aux Arquebusiers, abritant 10 classes scolaires pour l'EPED et 150 places de crèche pour la Maison de l'Enfance, et impliquant la démolition des deux pavillons actuels Arquebusiers n° 7 et 9. Pour cet objet, le plan financier des investissements au niveau communal prévoit un crédit d'étude dès 2017 (concours d'architecture) et la réalisation de la part scolaire du projet dès 2019.

Le crédit spécial de Fr. 1'210'000.- voté en 2009 pour les travaux d'assainissement et de rénovation aux bâtiments scolaires des Arquebusiers 7 et 9, des Moissons 12 et des Traversins prévoyait une enveloppe de Fr. 425'000.- pour l'assainissement des façades et l'installation d'une ventilation contrôlée aux Arquebusiers 7 et 9. Ces derniers travaux ont été reportés dans l'attente des conclusions de la réflexion mentionnée ci-dessus.

Suite à divers travaux imprévus et prioritaires aux Traversins (ventilation, assainissement des moisissures), il subsiste sur ce crédit un solde de Fr. 350'000.-, insuffisant pour assainir durablement les deux pavillons, assainissement dont l'opportunité est par ailleurs discutable vu la typologie des locaux et l'état constructif des autres constituants des bâtiments. Vu la démolition prévue à moyen terme, le Conseil communal a décidé de renoncer à ces travaux d'assainissement d'envergure.

Le crédit spécial sera cependant maintenu ouvert pour effectuer des interventions mineures permettant de garantir un degré de confort minimal pour les utilisateurs, dont l'assainissement de l'infiltration d'eau dans la salle des maîtres du bâtiment n° 9.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Pierre Kohler

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 2 février 2015